

1968

## Séminaire Indigène de Lândana — (10-X-1879)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol2>

---

### Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1968). Séminaire Indigène de Lândana. In *Angola: 1868-1881*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1879 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1868-1881 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

## SÉMINAIRE INDIGÈNE DE LANDANA

(10-X-1879)

**SOMMAIRE** — *Accord pour l'établissement du Séminaire. — Séparation des séminaristes, postulants-frères et catéchistes d'avec les autres élèves, tous avec le même règlement pour les exercices spirituels. — Pour l'enseignement supérieur adopter le système de Rome ou d'Irlande.*

Conseil du 10 Octobre.

Aujourd'hui 10 Octobre, sur la convocation du R. P. Supérieur s'est réuni le conseil de la Communauté. Étaient présents en outre du R. P. Supérieur, les PP. Schmitt et Gaëtan.

On y traita la question du séminaire et des différentes catégories d'enfants à établir, ainsi que celle du système d'étude à adopter pour la Mission.

Quant à la première question, considérant que le Concile de Trente, la S. C. de la Propagande, nos Constitutions et les Réglements de notre Vénérable Père, font aux supérieurs ecclésiastiques une obligation de réunir dans un séminaire ceux qui ont la vocation sacerdotale, on fut unanimement d'accord d'établir le séminaire au commencement de l'année scolaire qui va s'ouvrir et de séparer des autres enfants ceux qui sont appelés à y entrer.

2<sup>e</sup> question. On décida en second lieu que ceux qui sont appelés à la vocation religieuse de frères coadjuteurs ou à celle de catéchistes, suivraient provisoirement pour les exercices spirituels le même règlement que les séminaristes, et qu'eux aussi seraient séparés des autres.

3<sup>e</sup> question. On décida enfin que pour l'enseignement supérieur, on suivrait le système des cours adoptés soit à Rome soit en Irlande, à cause du personnel trop restreint de la Mission.

En foi de quoi a été rédigé le présent procès-verbal.

St. Jacques de Lândana, 10 Octobre 1879.

ss) *M. Schmitt*      *P. Carrie*

AML — *Conseils* (1873-1897), fls. 15-15 v.